



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°18/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Mardi 12 avril à 17h30

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)* du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni auditorium de l'Arche Bernadette, 1 rue de Lorraine à Thaon-Les-Vosges sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

FINANCES

Acquisition du terrain
relevant de la Maison
du Vélo de Xertigny

Mme ARNOULD Nicole est nommée secrétaire de séance

DATE DE
CONVOCAION

18/03/2022

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, POIRAT Hervé, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, THIERY François, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick.

56

NOMBRE DE
PRESENTS

44

SONT EXCUSES

ADAM Christine, BALAUD Frédéric, BEDON Julie, BOGARD Gérard, BOYÉ Pascale, BŒUF Patrick, COLNÉ Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DELGENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DREVET Frédéric, FATET Pascal, FOURNIER Michel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HUMBERT Nicolas, LABAT Antoine, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MULLER Stéphane, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PARVÉ Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, RELION Marie-Chantal, RICHARD Xavier, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel donne pouvoir à AIGLE Alain, VAGNE Daniel.

NOMBRE DE
POUVOIRS

1

NOMBRE DE
VOTANTS

45

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, CASSAGNE Philippe, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LASSERONT Elisabeth, SAVOY Violette.

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES

45

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code Général des collectivités Territoriales, le code de l'Urbanisme et le code général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1111-1,

Considérant le projet de création d'une Maison du Vélo sur le territoire de la commune de Xertigny par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

Considérant que ce projet relève de l'intérêt général,

Vu l'avis des domaines correspondant,

Vu la délibération concordante prise par la ville de Xertigny en date du 9 mars 2022

Il est précisé que les travaux de la Maison du Vélo, située sur la commune de Xertigny, réalisée par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ont été réceptionnés courant 2021.

Afin de pouvoir finaliser l'opération d'un point de vue comptable, il convient désormais d'acter officiellement la cession de la parcelle correspondante par la ville de Xertigny au PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Dans la mesure où l'intérêt du projet s'inscrit dans l'animation du site de la base de loisirs des Woodies et dispose d'un rayonnement sur le secteur de la Vôge et Xertigny, il est proposé d'acquérir le terrain correspondant au projet à l'euro symbolique.

Le projet est situé sur une partie de la parcelle AB 659 et une partie de la CK 499. La proposition de cession opérée par la ville de Xertigny porte sur l'emprise globale du bâtiment avec une cession de chacune des deux parcelles.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie des parcelles AB 659 et CK 499, situées Rue de la Vallée de l'Aître, et correspondant à l'emprise globale du bâtiment de la Maison du Vélo,

VALIDENT la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

DECIDENT d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants,

AUTORISENT Monsieur le Président à entreprendre les formalités nécessaires et signer les actes correspondants,

PRECISENT que la division des parcelles, le bornage et les actes notariés seront réalisés à l'issue des travaux.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président**



Yannick VILLEMIN